Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_091-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

**Morlaix Communauté**
**Décision du Bureau Communautaire n° B26-091**

**Séance du lundi 28 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle Cathédrle au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 22 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Marion Picart, Arnaud Favé, Julien Kerguillec, Joëlle Huon, Sébastien Marie, Catherine Tréanton, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Sandrine Delory, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, Julie Hamon, David Guyomar, Michael Restier, Alban le Roux, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick Berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Marc Boizard, Stéphane Lozdowski, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Christine Prigent, Sandrine Autret, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwenolé Guyomarc'h.

## Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de Travaux sur les voiries et sites d'intérêt communautaire 2027-2030

*Projet de territoire Trajectoire 2030*
*Orientation stratégique n°05 "Faciliter les déplacements et la multimodalité"*

Rapporteur : Joseph Irrien

Une consultation en 2 lots sera prochainement lancée sous la forme d'une procédure adaptée pour la réalisation de *Travaux sur les voiries et sites d'intérêt communautaire 2027-2030.*

Les accords-cadres seront conclus, en application des articles R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 à R 2162-14 du Code de la commande publique (accord-cadre à bons de commande), pour une durée d'un an, reconductible 3 fois (pour 4 ans maximum).

La consultation sera allotie comme suit :

- Lot 01 **: Voirie et Réseaux Divers**
  Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC
  Montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre : 800 000,00 € HT, soit 960 000,00 € TTC

- Lot 02 **: Signalisation**
  Montant maximum annuel : 60 000,00 € HT, soit 72 000,00 € TTC
  Montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre : 240 000,00 € HT, soit 288 000,00 € TTC

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources et affaires générales du 16 septembre 2026 ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission des marchés qui se prononcera le 22 septembre 2026,*

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_091-DE

**Il est proposé au Bureau Communautaire :**

- **d'approuver le lancement de la consultation désignée ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres correspondants,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les éventuelles modifications aux accords-cadres et à prononcer leur éventuelle résiliation.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

